Nous tenons à rappeler que le temps scolaire est obligatoire. Sans autre développement, nous reportons ici le texte de référence sur cette question des plus importantes :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901903.

En dehors du texte de la loi, il est bon de se rappeler que la présence sur tous les temps, pour toutes les activités ne sont pas seulement une question d'obéissance ou de conformité à la loi mais de participation à la vie sociale, collaborative, vie d'équipe et donc de formation de la personnalité et d'acquisition de la maturité humaine de l'élève, quelle que soit sa classe, quel que soit son niveau.

HORAIRES EN SECOND DEGRE				HORAIRES EN PREMIER DEGRE
H1		8h30	9h25	8h30
H2		9h25	10h20	
	Récréation	10h20	10h40	
H3		10h40	11h35	
H4		11h35	12h30	11h45 fin des cours
	PAUSE	12h30	12h45	
H5		12h45	13h40	13h30 reprise des cours (*des modulations par niveaux sont possibles et seront confirmées à la rentrée dans chaque Ecole)*
H6		13h40	14h35	
H7		14h35	15h30	
	Récréation	15h30	15h50	
H8 (1er service de bus)		15h50	16h45	
H9 (2nd service des bus)		16h45	17h40	16h30 fin des cours 18h30 fermeture des Ecoles

INSTITUT SAINT LOUIS SAINT CLEMENT
1-35 RUE MARGOT
91170 VIRY-CHÂTILLON
www.saintlouis-viry.fr